

Procès-verbal du conseil municipal du 17/02/2025

Qui s'est déroulé à 20h30 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Daniel AURIOL.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, MELANO Philippe, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, PAULHE Jérémy, VAYSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle.

Absents: Mme COURNUT Marie

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :
Mme COURNUT Marie a donné procuration à Mr AURIOL Daniel

Mr le Maire demande à Mr AURIOL D de prendre la présidence de la séance du conseil municipal.
Mr AURIOL D, accepte la présidence de la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2024
- Compte-rendu des Décisions du Maire prises par délégation
- Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024
- Affectation des résultats 2024
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
- Remise de loyers
- Convention avec la commune de St-Victor et Melvieu - portage de repas
- Convention avec le Foyer de Vie – remboursement connectivité ascenseurs
- Création d'une Personne Morale Organisatrice pour la revente d'énergie photovoltaïque au Foyer de Vie « Les Paredous »
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, située dans le village du Truel,
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une parcelle de terrain, située dans le village de la Romiguière,
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, dépendances et terrain, situés dans le village de la Romiguière,
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une terrasse de 10 m², située dans le village de la Romiguière,
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de deux bâtiments à usage de grange et d'un terrain, situés dans le village de la Romiguière,
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2024 :

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Compte-rendu des Décisions du Maire prise par délégation :

Mr Auriol informe le conseil des décisions prises par M. Le maire depuis le dernier conseil municipal :

-Encaissement de l'indemnisation par Groupama du sinistre « cambriolage snack-bar » : changement de la porte-fenêtre 1 681.20 €

-Encaissement de l'indemnisation par Groupama du sinistre « foudre sur climatisation » du Foyer de Vie : 2 881.32 €

-Encaissement de l'indemnisation par Groupama du sinistre « foudre platine groupe électrogène » du Foyer de Vie : 2 115.33 €

-Virement de crédit n°1 - exercice 2024 - sur le budget MPA pour paiement de la facture « réparation groupe électrogène » :

C/66111 Intérêts réglés à l'échéance - 500.00 €

C/ 61558 Entretien et Réparations sur autres biens mobiliers + 500.00 €

-Renouvellement de l'adhésion 2024 à l'ABSEAH : 20 €

-Renouvellement de l'adhésion 2025 à l'AMR12 (Association des Maires Ruraux 12) : 130 €

-Signature d'un bail de location au 30/01/2025 de l'appartement n°2 de l'Ancien Presbytère du Truel pour un loyer de 332.89 €, avec gratuité jusqu'au 31 juillet 2025 en échange de travaux de rénovation clairement identifiés par convention.

Logement du Presbytère :

Mr AURIOL explique au conseil que le logement n°2 du Presbytère est remis en location. Le locataire est d'accord pour réaliser les travaux de réfection des peintures et des sols. Les matériaux seront fournis et payés par la commune, en contre-partie le locataire aura une remise de loyer de 6 mois.

Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 :

Avant de passer à la présentation des comptes financiers uniques, Mme ROQUES, secrétaire de mairie, explique au conseil municipal, les changements depuis l'année dernière.

Avant, le Conseil Municipal votait d'une part Les Comptes Administratifs du Maire et d'autre part, les Comptes de Gestion du Trésorier. A partir de cette année, le vote porte sur les Comptes Financiers Uniques (CFU), qui regroupent en un même document, les données comptables de l'ordonnateur (maire) et celles du Trésorier.

Mr AURIOL présente les comptes financiers uniques des 6 budgets de la Commune.

Mr AURIOL demande à Mr Le Maire de quitter la séance du conseil le temps du vote des CFU.

10 VOTANTS.

| | | | |
|---|---------------|-----------------|-----------------|
| Budget général : | 9 POUR | 0 CONTRE | 1 BLANC |
| Budget Eau et Assainissement : | 7 POUR | 0 CONTRE | 3 BLANCS |
| Budget Station-Service : | 9 POUR | 0 CONTRE | 1 BLANC |
| Budget Photovoltaïque : | 9 POUR | 0 CONTRE | 1 BLANC |
| Budget Maison pour Personnes Agées : | 9 POUR | 0 CONTRE | 1 BLANC |
| Budget lotissement : | 8 POUR | 0 CONTRE | 2 BLANCS |

Les CFU sont votés POUR à la Majorité.

Mr Le Maire revient en séance.

Affectation des résultats 2024

Mr AURIOL Présente le tableau d'affectation des résultats 2024.

| RESULTATS 2024 | | LOT 2024 | PHV 2024 | STS 2024 | EAUASS 2024 | MPA 2024 | COMMUNE 2024 |
|-----------------------|---------------------------------------|------------|-----------|------------|-------------|-------------------------|--|
| A | RECETTES FONCTIONNEMENT N | 112 368.00 | 1 419.65 | 200 118.46 | 126 651.27 | 275 035.90 | 2 105 574.68 |
| B | DEPENSES FONCTIONNEMENT N | 135 729.56 | 4 419.50 | 196 308.18 | 137 040.38 | 99 513.69 | 1 959 950.74 |
| C | A-B = RESULTAT COURANT ANNEE N | -23 361.56 | -2 999.85 | 3 810.28 | -10 389.11 | 175 522.21 | 145 623.94 |
| D | EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1 | -65 475.71 | -395.38 | 68 096.90 | 5 024.18 | 7 745.00 | 82 256.44 |
| E | C+D = RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER | -88 837.27 | -3 395.23 | 71 907.18 | -5 364.93 | 183 267.21 | 227 880.38 |
| F | RECETTES INVESTISSEMENT N | 153 183.10 | 86 338.00 | 3 051.00 | 108 956.31 | 172 904.82 | 247 223.41 |
| G | DEPENSES INVESTISSEMENT N | 90 000.00 | 76 517.79 | 2 042.80 | 49 129.06 | 275 771.95 | 259 733.39 |
| H | F-G =RESULTAT COURANT ANNEE N | 63 183.10 | 9 820.21 | 1 008.20 | 59 827.25 | -102 867.13 | -12 509.98 |
| I | EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1 | -17 453.54 | 7 460.46 | 1 204.00 | 355 444.24 | -72 481.50 | 2 036.57 |
| J | H+I = RESULTAT INVESTISSEMENT N | 45 729.56 | 17 280.67 | 2 212.20 | 415 271.49 | -175 348.63 | -10 473.41 |
| K | RAR RECETTES - RAR DEPENSES | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | -16 460.24 |
| L | J + K = RESULTAT A REPORTER SUR N+1 | 45 729.56 | 17 280.67 | 2 212.20 | 415 271.49 | -175 348.63 | -26 933.65 |
| | | | | | | Affectation en c/1068 = | Affectation en Investissement c/1068 = |
| | | | | | | 175 348.63 | 26 933.65 |
| | | | | | | report au Fond | report Fonct |
| | | | | | | 7 918.58 | 200 946.73 |

Mr AURIOL propose que l'on passe au vote de l'affectation des résultats 2024 :

11 Votants

| | | | |
|---|----------------|-----------------|----------------|
| Budget général : | 11 POUR | 0 CONTRE | 0 BLANC |
| Budget Eau et Assainissement : | 10 POUR | 0 CONTRE | 1 BLANC |
| Budget Station-service : | 11 POUR | 0 CONTRE | 0 BLANC |
| Budget Photovoltaïque : | 11 POUR | 0 CONTRE | 0 BLANC |
| Budget Maison pour Personnes Agées : | 11 POUR | 0 CONTRE | 0 BLANC |
| Budget lotissement : | 11 POUR | 0 CONTRE | 0 BLANC |

Le conseil valide l'affectation des résultats à la Majorité

Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie :

Mr AURIOL informe le conseil des nouveaux statuts d'AVEYRON INGENIERIE.

Il précise que chaque adhérent doit valider les nouveaux statuts

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Remise de loyers

Mr AURIOL lit un courrier au conseil de la part de _____ car par rapport à leur situation, _____ rencontre des difficultés pour payer les loyers.

A ce jour, la dette est d'environ _____ et demande un geste de la commune.

Après échange, le conseil municipal est POUR une exonération de loyer de 4 mois du 1 mars au 30 juin 2025.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Convention avec la commune de St Victor et Melvieu – portage des repas :

Mr AURIOL informe le conseil que la commune de St Victor et Melvieu est d'accord pour signer une convention avec la commune du Truel pour le portage des repas à domicile pour les personnes ayant des difficultés.

Mr AURIOL demande au conseil si le conseil est d'accord avec cette proposition.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Convention avec le Foyer de vie des Paredous – remboursement connectivité ascenseurs :

Mr AURIOL informe le conseil qu'il faut faire des travaux sur les 3 ascenseurs du Foyer de vie Les PAREDOUS. Cela concerne le système de connectivité, pour la joignabilité des secours dans les cabines.

Ces abonnements seront pris en charge par le Foyer de Vie « Les Paredous ».

Une convention est nécessaire pour définir les modalités de remboursement des abonnements liés à la connectivité des ascenseurs, par le Foyer de Vie « Les Paredous » à la Commune.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Création d'un Personne Morale Organisatrice pour la revente d'énergie photovoltaïque au Foyer de vie Les Paredous :

Mr AURIOL propose au conseil de reporter ce sujet au prochain conseil, après avoir rencontré un conseiller pour le montage du projet.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation située dans le village du Truel

Mr AURIOL demande au conseil si la commune veut préempter pour cette maison.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une parcelle de terrain, située dans le village de la Romiguière

Mr AURIOL demande au conseil si la commune veut préempter pour cette parcelle.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation, dépendance et terrain situés dans le village de La Romiguière

Mr AURIOL demande au conseil si la commune veut préempter pour cette maison et cette dépendance.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une terrasse de 10 m2, située dans le village de la Romiguière

Mr AURIOL demande au conseil si la commune veut préempter pour cette terrasse.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de deux bâtiments à usage de grange et d'un terrain, située dans le village de la Romiguière

Mr AURIOL demande au conseil si la commune veut préempter ces bâtiments.

Le conseil est CONTRE à l'unanimité.

Questions diverses :

Pour répondre à la demande d'un administré : un projet d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique est en cours de développement avec le SIEDA.

Les sujets ayant tous été abordés, la séance est levée à 21h50.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**

**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**